



Aux administrations fiscales cantonales et aux associations économiques intéressées à la conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:
Votre communication du
Notre référence: D3.RC.12-Bn/stj

Berne, le 4 octobre 2007

Convention contre les doubles impositions avec le Chili

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport relatif à la conclusion de la convention entre la Suisse et le Chili contre les doubles impositions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos éventuelles observations d'ici au **31 octobre 2007**. Si vous ne deviez pas vous manifester d'ici là, nous en déduirions que vous donnez votre aval à la signature de la convention qui vous est proposée.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung
Directeur

Annexe mentionnée

Urs Ursprung
Eigerstrasse 65
3003 Berne
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49
www.estv.admin.ch